

18.05.2010 - 10:15 Uhr

Les Suissesses et les Suisses réclament une protection uniforme contre le tabagisme passif

Berne (ots) -

L'Alliance «Protection contre le tabagisme passif», réunissant un grand nombre d'organisations partenaires, a déposé aujourd'hui l'initiative populaire fédérale «Protection contre le tabagisme passif», munie de 133'000 signatures, auprès de la Chancellerie fédérale à Berne. L'initiative demande que les lieux de travail ainsi que tous les espaces fermés accessibles au public soient sans fumée dans l'ensemble de la Suisse. Des fumoirs sans service restent toutefois possibles. Il a fallu moins d'une année pour réunir ces signatures, ce qui montre à quel point la population suisse aspire à un règlement uniforme.

L'initiative populaire demande que tous les lieux de travail ainsi que tous les espaces fermés accessibles au public (restaurants, bars, écoles, hôpitaux, etc.) soient sans fumée. Des fumoirs restent possibles, pour autant qu'aucun service n'y soit assuré. Un même règlement doit s'appliquer dans l'ensemble du pays. L'initiative populaire déposée aujourd'hui permet enfin de protéger tout le personnel de la restauration contre le tabagisme passif. Le président de la Ligue pulmonaire suisse, Otto Piller, a rappelé, à l'occasion du dépôt, les défauts de la réglementation actuelle: "La Loi fédérale entrée en vigueur le 1er mai 2010 n'est qu'un semblant de solution. Elle est lacunaire et son application est difficile et injuste en raison des différents règlements cantonaux." La Loi fédérale n'offre, en outre, qu'une protection insuffisante pour le personnel. En effet, les établissements de moins de 80m² peuvent être exploités comme établissements fumeurs et des fumoirs avec service sont autorisés.

Une mosaïque de réglementations différentes

Non seulement les lacunes de la Loi fédérale sont inacceptables, mais les dispositions d'exécution de l'Ordonnance sont elles aussi insuffisantes. La surface maximale autorisée pour les locaux fumeurs n'est pas précisée, aucune définition d'un "espace fermé" n'est donnée, et aucune norme n'est édictée pour l'aération. Les cantons interprètent chacun à sa façon ces vagues prescriptions. Dans les cantons de Schwyz, d'Appenzell Rhodes-Intérieures et Extérieures et du Jura, une fenêtre ouverte suffit par exemple pour l'aération, tandis que d'autres cantons exigent une ventilation séparée. La situation est encore plus confuse dans le canton de Thurgovie, qui n'a pas édicté d'ordonnance et s'en remet aux communes pour l'exécution. La présidente du Conseil des Etats, Erika Forster-Vannini (PLR/SG), a souligné que ces multiples réglementations faussent la concurrence et ne sont pas dans l'intérêt des restauratrices et restaurateurs. Elle a rappelé d'autre part que l'initiative ne vise pas à interdire la fumée ni à exclure les fumeuses et les fumeurs. "L'initiative doit permettre que personne ne soit forcé à s'exposer à la fumée des autres et à mettre sa propre santé en danger sur son lieu de travail ou dans les espaces fermés accessibles au public. Ceci correspond au principe libéral selon lequel la liberté individuelle doit être respectée pour autant

qu'elle ne nuise pas à autrui."

Il est prouvé que le tabagisme passif est dangereux pour la santé

L'initiative populaire veut protéger la population de tous les cantons contre les effets nocifs du tabagisme passif. De nombreuses études scientifiques, parmi lesquelles l'étude à long terme SAPALDIA, attestent les effets nocifs du tabagisme passif. Le tabagisme passif régulier augmente très fortement le risque de maladies des voies respiratoires ou de maladies cardiovasculaires, et les coûts qui en résultent sont énormes. Le docteur Werner Karrer, président de la Société suisse de pneumologie, a déclaré: "Une étude de l'Université de Bâle a montré que le tabagisme passif dans les espaces fermés accessibles au public et sur les lieux de travail entraîne chaque année en Suisse 70'000 journées d'hospitalisation et 3'000 années de vie perdues, ce qui correspond à un coût de 420 millions de francs suisses." L'Alliance "Protection contre le tabagisme passif" appelle maintenant le Conseil fédéral et le parlement à examiner l'initiative et à la soumettre au vote le plus rapidement possible.

Informations complémentaires et illustrations:

www.sansfumee-oui.ch

Sujets de photo/film: Mardi 18 mai 2010 à 11h15: dépôt des signatures auprès de la Chancellerie fédérale, Terrasse du Palais fédéral, Berne

Contact:

Secrétariat de l'Alliance «Protection contre le tabagisme passif»,
c/o Ligue pulmonaire suisse
Cornelis Kooijman
Tél.: +41/31/378'20'49

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000839/100603751> abgerufen werden.